



Compteur kilométrique trafiqué, quels sont mes droits

Par **boonboon**, le **03/07/2015** à **17:04**

Bonjour,

J'ai acheté une audi A3 en décembre 2013 avec 115000km. Le 30/06/2015 je me rends en concession audi pour un problème sur la voiture et je demande à voir un commercial pour étudier la possibilité d'une reprise de mon véhicule pour l'achat d'une neuve. La mienne a aujourd'hui 143000km

Le commercial se rend alors compte que ce n'est pas une voiture française et part la voir en atelier afin de savoir d'où elle vient pour connaître la finition exacte.

Il revient en m'annonçant que la voiture a été entretenue chez audi de 2005 à 2009 et qu'en 2009 elle totalisait déjà 115000km.

Ils ne veulent donc pas me la reprendre car pour eux le compteur a été trafiqué.

En fouillant dans les papiers que j'ai eu au moment de l'achat je retrouve des factures datant de 2013 avec les kilomètres à 109000. Il y a donc bien eu un changement mais je pense que cela vient du propriétaire d'avant.

J'ai contacté mon assurance protection juridique afin de lancer une procédure contre lui.

La personne à qui j'ai affaire me dit que ça paraît difficile vu que j'ai acheté la voiture il y a 1 an et demi et que j'ai roulé avec. Sauf que je viens de le découvrir et que ce n'est pas une simple petite panne, c'est bien plus grave !

Je ne peux plus vendre le véhicule car je serais moi même responsable

Ma question est : y a t il un délai pour demander l'annulation de la vente pour compteur kilométrique trafiqué ?

Une fois que l'on se rend compte de ceci, faut-il arrêter de rouler avec le véhicule ou puis je toujours m'en servir ?

Pour l'instant mon assurance lui envoie une lettre afin de voir s'il nous répond pour essayer de mettre en place une expertise avec lui.

Merci de m'éclairer sur ce que je peux ou ne peux pas faire.

Cordialement